

Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance

Le village – 04290 SALIGNAC
Tél. 04.92.34.46.75
ccjlvdenvironnement@orange.fr

CCJLVD

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS — EXERCICE 2020



PARCE CE QUE LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS

RF
SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/05/2021
004-210401451-20210525-DE_2021_029-DE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P 3
1- DÉFINITION ET DÉLIMITATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA CCJLVD	p 4
1. LE TERRITOIRE DESSERVI	p 5
2. DÉFINITION DU SERVICE AU SEIN DE LA CCJLVD	p 6
2- INDICATEURS TECHNIQUES	p 7
1. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	p 8
2. LA COLLECTE SÉLECTIVE	p 11
3. LES RÉPARTITION DES 4 PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS DE LA CCJLVD	p 14
4. LES AUTRES DÉCHETS	p 16
5. L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES	p 19
6. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	p 20
3. INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	24
1. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	p 25
2. LE COUT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES	p 26
3. LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES	p 29
4. RÉALISATIONS ET PROGRAMMATION	33
1. RÉALISATIONS 2020	p 34
2. PROGRAMMATION POUR 2021	p 35
CONCLUSION	P 37

INTRODUCTION

Conformément à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence obligatoire de « **collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** »

À ce titre, elle est dotée d'un **Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)**, assuré en régie par l'intermédiaire de prestataires (contrat de collecte et de transport des OMR et des cartons, adhésion au SYDEVOM pour les recyclables et le traitement des ordures ménagères résiduelles, conventionnement pour les déchetteries).

Les collectivités locales gestionnaires du service public d'élimination des déchets doivent rédiger chaque année le « **rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés** », conformément à la loi Barnier du 2 février 1995 et à son décret d'application.

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2020, conformément au décret n° 2000.404 du 11 mai 2000.

Il a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier, qui permette d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Il est présenté au Conseil Communautaire, avant d'être transmis à chaque Maire pour présentation au Conseil Municipal avant la fin décembre.

Dans les quinze jours suivant la présentation au Conseil Municipal, le rapport est mis à disposition du public, en mairie.

Le public en est avisé par affichage pendant au moins un mois.

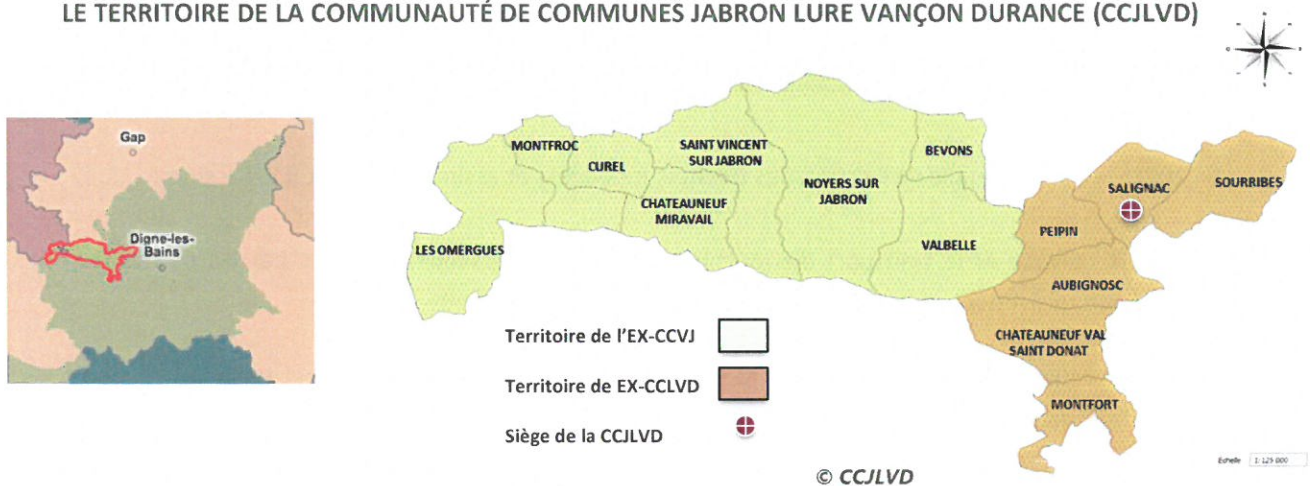
Un exemplaire est remis pour information à la Préfecture.

1- DÉFINITION ET DÉLIMITATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA CCJLVD

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

Le territoire desservi est celui de la **Communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance** (CCJLVD). Cette dernière est issue de la fusion de la Communauté de communes Lure Vançon Durance (CCLVD) et de la Communauté de communes de la vallée du Jabron (CCVJ). Elle compte aujourd’hui **14 communes rurales** (à savoir, les communes de : Aubignosc, Bevons, Châteauneuf-Miravail, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Curel, Les Omergues, Montfort, Montfroc, Noyers-sur-Jabron, Peipin, Saint-Vincent-sur-Jabron, Salignac, Sourribes, et Valbelle) regroupant **5 267 habitants**.

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JABRON LURE VANÇON DURANCE (CCJLVD)



Territoire de l'ex-CCVJ	Superficie (en km ²)	Population (2017)
BEVONS	11,26	240
CHATEAUNEUF-MIRAVAIL	19,7	69
CUREL	10,45	55
LES OMERGUES	34,22	130
MONTFROC	14,76	75
NOYERS-SUR-JABRON	56,58	524
SAINT-VINCENT-SUR-JABRON	30,2	191
VALBELLE	32,99	278
Total	210,16	1 562

Territoire de l'ex-CCLVD	Superficie (en km ²)	Population (2017)
AUBIGNOSC	14,74	592
CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT	21,1	504
MONTFORT	12,08	332
PEIPIN	13,15	1464
SALIGNAC	14,42	634
SOURRIBES	19,75	179
Total	95,24	3 705

14 communes
305,4 km²
5 267 habitants

L'ensemble des **caractéristiques géographiques de ce territoire rural et de montagne des pré-alpes du sud de la CCJLVD ont des impacts non négligeables sur la gestion des déchets**. Elles engendrent un habitat dispersé qui représente une contrainte forte sur la collecte des déchets puisque les distances à parcourir sont plus importantes et induisent une difficulté de rationalisation du dispositif de collecte au regard du tonnage collecté.

L'activité **touristique** (qui entraîne des pics de fréquentation de + 20% à + 25% en été et lors des vacances scolaires) et **économique** (notamment la zone d'activité de Peipin) n'est pas non plus sans conséquence sur la gestion des déchets. Elles nécessitent notamment une adaptabilité des fréquences de collecte.

2. DÉFINITION DU SERVICE AU SEIN DE LA CCJLVD

En 2020, le Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD assure :

- la collecte et le transport des déchets ménagers et assimilés produits par les particuliers, administrations et professionnels en point de regroupement
- la collecte et le transport des recyclables (papiers, emballages, verres) en point d'apport volontaire
- la collecte et le transport des cartons au sein des chalets
- le traitement (par enfouissement) des déchets ménagers et assimilés produits par les particuliers, administrations et professionnels
- le traitement et la valorisation des recyclables (papiers, emballages, verres)
- le traitement et la valorisation des cartons
- la mise en place éventuelle de bennes à déchets verts
- l'accès aux déchèteries (de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN et de SEDERON)
- l'aménagement des points de collectes
- l'achat des conteneurs OMR et couvercles
- l'achat de colonnes de tri (emballages, verre, papiers)
- l'achat des chalets à cartons

2- INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (C.....)

❖ EXPLOITATION DU SERVICE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'exploitation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée par le même prestataire sur les deux territoires (ex-CCLVD et ex-CCVJ).

Il s'agit de l'entreprise : **ALPES NETTOYAGE**.

ALPES NETTOYAGE SARL

66 Route de Gap – 04200 SISTERON

Tel – 04 92 61 04 03

Fax – 04 92 61 43 22

contact@alpes-nettoyage.fr

SIRET : 449 084 797 0001 7

www.alpes-nettoyage.fr

❖ FREQUENCE DE RAMASSAGE

En 2020, sur le territoire de l'ex-CCLVD, le ramassage des OMR était effectué 2 fois par semaine. Les jours de collecte sont les suivants :

- les lundis et les jeudis à AUBIGNOSC et PEIPIN
- les mardis et les vendredis à CHÂTEAUNEUF VAL SAINT DONAT, MONTFORT, SALIGNAC et SOURRIBES

En 2020, sur le territoire de l'ex-CCVJ, le ramassage des ordures ménagères était effectué :

- 1 fois par semaine (les lundis ou mardis) pendant la période hivernale (du 01/09 au 30/06)
- 2 fois par semaine (les lundis ou mardis et les vendredis) pendant la période estivale (du 01/07 au 31/08)

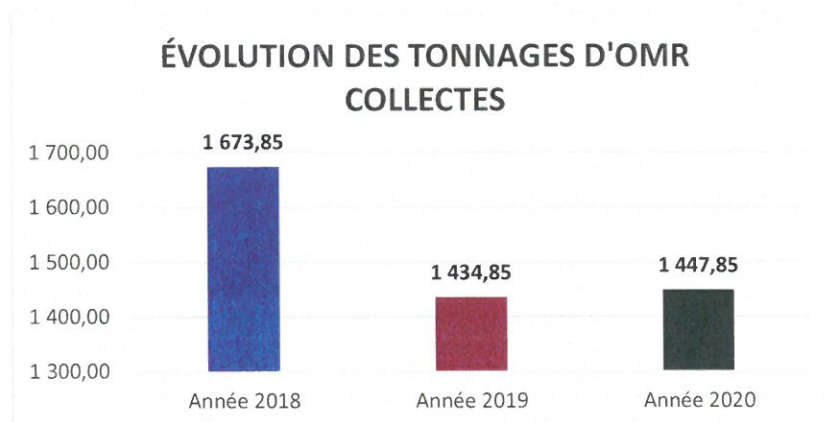
Deux passages supplémentaires ont été effectués : un durant les vacances de Printemps et un durant les vacances de Pentecôte.

❖ VOLUMES COLLECTES

La CCJLVD constate une légère hausse de la production d'**ordures ménagères résiduelles** (OMR) sur son territoire entre 2019 et 2020 (passant de 1434.85 tonnes à **1447.85 tonnes** soit une hausse de 0.91%).

ÉVOLUTION DES TONNAGES D'OMR COLLECTES			
ANNEE	2018	2019	2020
TONNAGES	1 673,85	1 434,85	1 447,85
KG/HAB (base 5267 hab)	317,80	272,42	274,89

EVOLUTION	Tonnages				
	Pourcentage				
			-239,00		13,00
			-14,28%		0,91%



Cette dynamique s'observe notamment sur le territoire de l'**ex-CCLVD** (+3.39%). À l'inverse, il apparait une diminution (-6,45 %) sur le territoire de l'**ex-CCVJ**.

TONNAGES OMR COLLECTÉS			
2019		2020	
CCLVD	CCVJ	CCLVD	CCVJ
1 073,55	361,85	1 109,35	338,5
1 434,85		1 447,85	
Soit : + 3,39 % sur la CCLVD et - 6,45% sur la CCVJ			

En 2020, la CCJLVD a collecté **1 447,85 tonnes**, soit environ **275 kg/habitant** (299 kg/ habitant sur le territoire de l'ex-CCLVD et 217 kg/habitant sur le territoire de l'ex-CCVJ).

❖ PATRIMOINE

En 2020, le territoire comptait environ :

- 133 containers de **1000 L** (répartis sur environ 65 points de collectes) sur le territoire de l'ex-CCVJ,
- 40 containers de **330 L** et 312 containers de **660 L** (répartis sur environ 197 points de collectes) sur le territoire de l'ex-CCLVD.

Territoire de l'ex-CCVJ	OMR	
	Points de collectes	Containers OM 1000 L
Bevons	15	26
Châteauneuf-Miravail	6	9
Curel	4	5
Les Omergues	6	15
Montfroc	3	9
Noyers-sur-Jabron	7	30
Saint-Vincent-sur-Jabron	13	20
Valbelle	11	19
Total	65	133

Territoire de l'ex-CCLVD	Points de collectes	Containers OM 330 L	Containers OM 660 L	TOTAL
Aubignosc	43	14	45	59
Châteauneuf-Val-Saint-Donat	21	5	43	48
Montfort	30	7	30	37
Peipin	65	6	122	128
Salignac	30	7	59	66
Sourribes	8	1	13	14
Total	197	40	312	352

TOTAL	262	485
--------------	------------	------------

En 2020, la CCJLVD a fait l'acquisition de **21 conteneurs de 660L** et **1 conteneur de 1000 L**. Elle a aussi acheté des couvercles pour remplacer ceux qui étaient cassés.

2. LA COLLECTE SELECTIVE

❖ La collecte sélective

En 2020, la collecte, le transfert et le traitement des déchets recyclables (colonne de tri triple flux-emballages, verre, papiers) sont collectés par le Syndicat Mixte Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures ménagères (SYDEVOM) de Haute Provence.

❖ Volumes collectés

En 2020, **319,82 tonnes de déchets recyclables** (82,43 T emballages, 92,35 T papiers, et 145,04 T verre) ont été collectés (contre 328,86 en 2019, soit une **baisse de 2,75%**).

ÉVOLUTION DES TONNAGES D'EMBALLAGES			
ANNEE	2018	2019	2020
TONNAGES	62,02	82,02	82,43
KG/HAB (base 5267 hab)	11,78	15,57	15,65

EVOLUTION	Tonnages		20,00	0,41
	Pourcentage		32,25%	0,50%

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE			
ANNEE	2018	2019	2020
TONNAGES	148,51	152,46	145,04
KG/HAB (base 5267 hab)	28,20	28,95	27,54

EVOLUTION	Tonnages		3,95	-7,42
	Pourcentage		2,66%	-4,87%

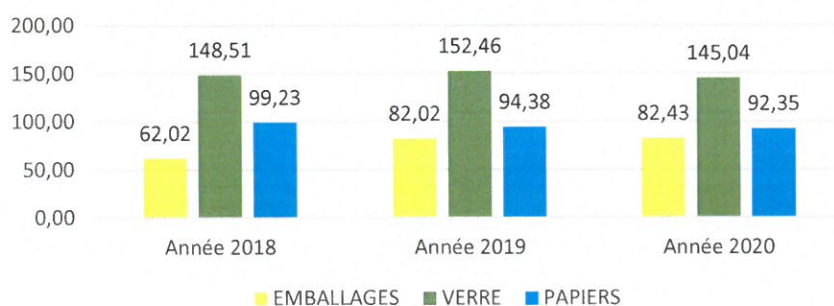
ÉVOLUTION DES TONNAGES DE PAPIERS			
ANNEE	2018	2019	2020
TONNAGES	99,23	94,38	92,35
KG/HAB (base 5267 hab)	18,84	17,92	17,53

EVOLUTION	Tonnages		-4,85	-2,03
	Pourcentage		-4,89%	-2,15%

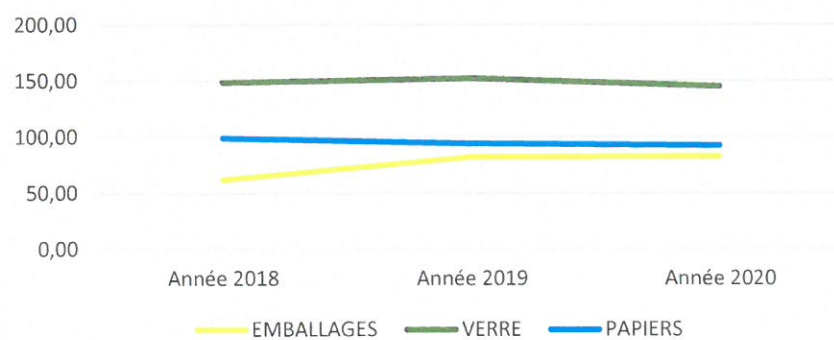
ÉVOLUTION DES TONNAGES TRI FLUX			
TRI FLUX	Année 2018	Année 2019	Année 2020
TONNAGES	309,76	328,86	319,82
KG/HAB (base 5267 hab)	58,81	62,44	60,72

EVOLUTION	Tonnages	19,10	-9,04
	Pourcentage	6,17%	-2,75%

Évolution des tonnages des recyclables



Évolution des tonnages des recyclables



Entre 2019 et 2020, les **emballages** ont à peine augmenté (+0.50%). Les autres déchets recyclables ont en revanche vu leur production diminuée. C'est notamment le cas des déchets « **papiers** » (-2,15%) et « **verre** » (-4,87%).

❖ PATRIMOINE

En 2020, le territoire comptait environ 84 colonnes réparties sur 26 points de collectes en apport volontaire :

- 24 colonnes emballages, 21 colonnes verre, 19 colonnes papier réparties sur 20 points de collectes en apport volontaire sur le territoire de l'ex-CCLVD
- 08 colonnes emballages, 06 colonnes verre, 06 colonnes papier réparties sur 6 points de collectes en apport volontaire sur le territoire de l'ex-CCVJ

PATRIMOINE COLLECTE SELECTIVE

Territoire de l'ex-CCVJ	Points de collectes	Colonnes JRM	Colonnes Verre	Colonnes Emballages	TOTAL	TOTAL COLONNES
Bevons	1	1	1	2	4	4
Châteauneuf-Miravail	0	0	0	0	0	0
Curel	0	0	0	0	0	0
Les Omergues	1	1	1	1	3	3
Montfroc	1	1	1	1	3	3
Noyers-sur-Jabron	1	1	1	2	4	4
Saint-Vincent-sur-Jabron	1	1	1	1	3	3
Valbelle	1	1	1	1	3	3
Total	6	6	6	8	20	20

Territoire de l'ex-CCLVD	EMPLACEMENT	Colonnes JRM	Colonnes Verre	Colonnes Emballages	TOTAL	TOTAL COLONNES
AUBIGNOSC	VILLAGE	1	1	2	4	7
	LE FOREST	1	1	1	3	
CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT	VILLAGE	1	2	2	5	8
	DIR PEYRUIS	1	1	1	3	
MONTFORT	CIMETIERE	1	1	1	3	6
	ALEXI	1	1	1	3	
PEIPIN	VILLAGE LA POSTE	1	1	2	4	27
	CENTRE VILLAGE	1	1	1	3	
	LOT QUARTIER PIERRE	1	1	1	3	
	LIDL	1	1	1	3	
	INTERMARCHÉ	1	1	1	3	
	BRICOMARCHÉ	1	1	1	3	
	MAISON DE RETRAITE	0	1	1	2	
	RUE DES EGLANTIER	1	1	1	3	
SALIGNAC	AVENUE DU STADE	1	1	1	3	13
	SORTIE VILLAGE	1	1	2	4	
	HLM MARDARIC	1	1	1	3	
	CAMPING	1	1	1	3	
SOURRIBES	VILLAGE	1	1	1	3	3
TOTAL	20	19	21	24	64	64

TOTAL	26	25	27	32	84	84
--------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

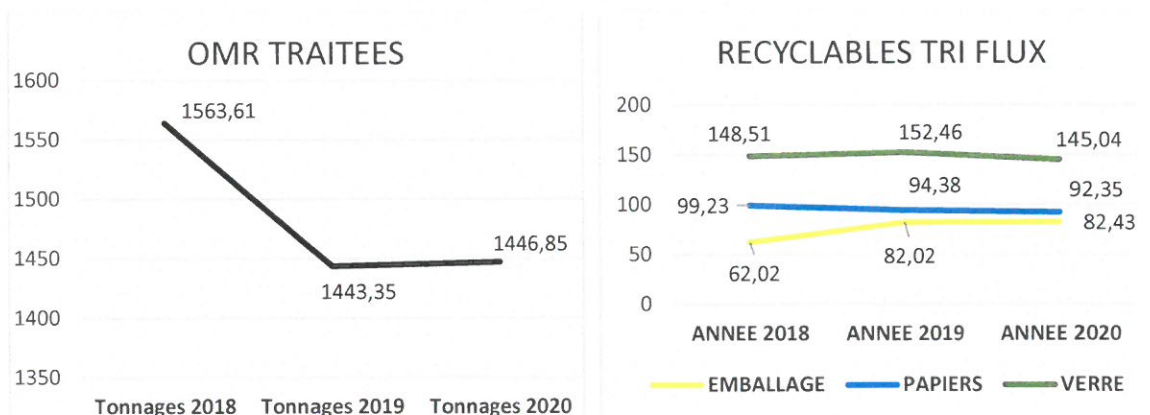
Par ailleurs, 36 colonnes « emballages » avaient aussi été acquises en mai 2019 dans le cadre de l'extension des consignes de tri. Ainsi la CCJLVD est aujourd'hui dotée d'environ **120 colonnes (emballages, verre, papiers)**.

3. LES RÉPARTITION DES 4 PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS DE LA CCJLVD

En 2020, les 4 principaux flux de déchets de la CCJLVD représentent **1 766,67 tonnes**.

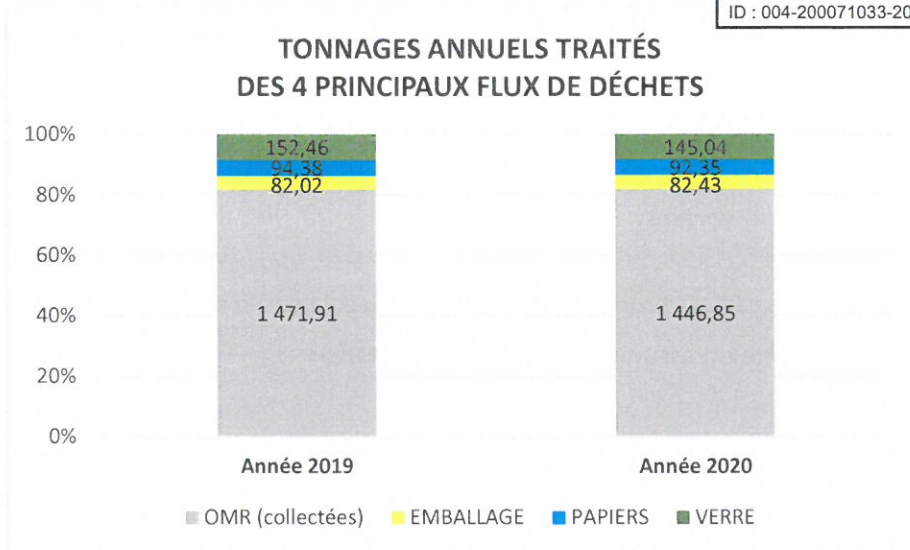
EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS DES 4 PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS			
ANNÉE	2018	2019	2020
OMR (traitées)	1 563,61	1 443,35	1 446,85
EMBALLAGE	62,02	82,02	82,43
PAPIERS	99,23	94,38	92,35
VERRE	148,51	152,46	145,04
TOTAL (avec OMR traitées)	1 873,37	1 772,21	1 766,67

Les données montrent une **tendance générale à la baisse des quantités de déchets** (OMR et recyclables tri flux) collectés en tonnes (-5,70% entre 2018 et 2020).

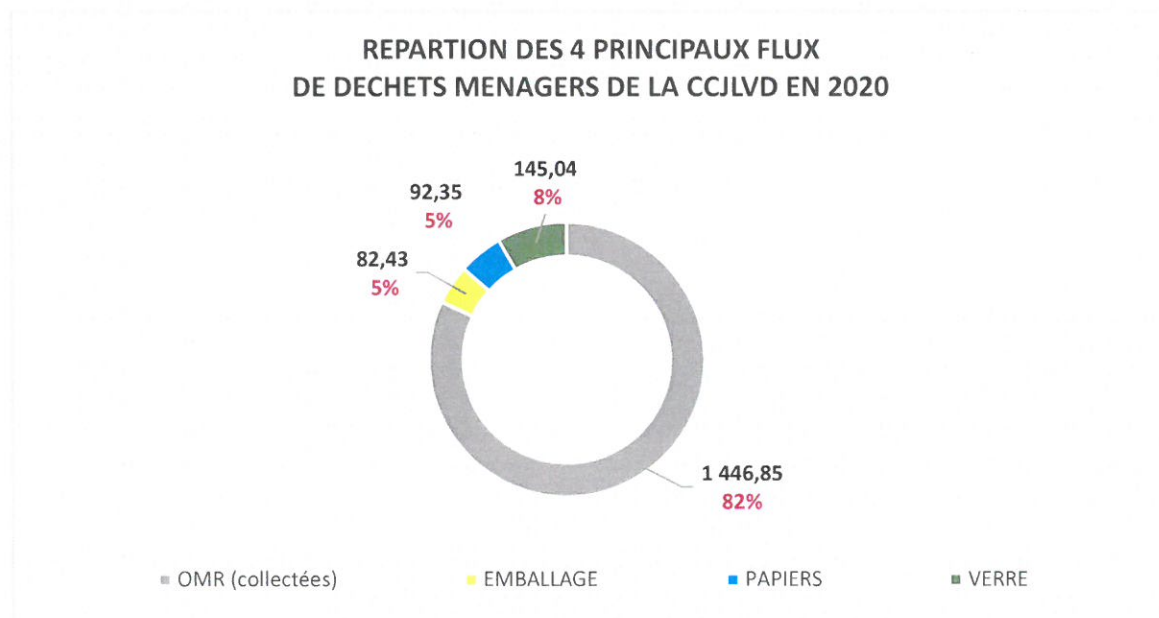


Néanmoins, dans le détail, ces chiffres ne suivent pas la bonne tendance entre 2019 et 2020. En effet, si la CCJLVD a observé une baisse importante de ses tonnages **OMR** entre 2018 et 2019 (-14,28%), ces derniers semblent se stabiliser, voire légèrement augmenter, en 2020 (+ **0,24% entre 2019 et 2020**). Par ailleurs, les déchets recyclables tels que le papier ou le verre ont diminué (**-2,15% pour l'un et -4,87% pour l'autre**).

La part OMR, emballage, papier et verre au sein des DMA est à peu près stable entre 2019 et 2020 (passant de 83,46% à 82,35% pour les OMR, de 4,65% à 4,69% pour les EMBALLAGES, de 5,35% à 5,26% pour les PAPIERS et 8,64% à 8,26% pour le VERRE).



Au sein de la CCJLVD, sur la totalité des déchets ménagers et assimilés collectés en 2020 (d'OMR, d'Emballages de Papiers et de Verre), 18% des déchets des ménages sont jetés dans les colonnes de tri (qui sont ensuite emmenées au centre de valorisation) et 82% sont jetés dans la poubelle noire (qui sont ensuite emmenées au centre d'enfouissement). Sachant qu'aujourd'hui, grâce à l'ECT notamment, pratiquement tous les déchets peuvent être triés, il devient primordial d'inverser la tendance (autrement dit, diminuer la part d'OMR pour augmenter la part des recyclables).



4. LES AUTRES DÉCHETS

❖ LA COLLECTE DES CARTONS

• La collecte des cartons

En 2020, la collecte des **cartons bruns** est assurée sur une seule partie du territoire à savoir celui de l'ex-CCLVD. Cette collecte est assurée par **ALPES-NETTOYAGE**.

En effet, les cartons bruns une fois vidés de leur contenu, aplatis et pliés, doivent être déposés dans les points d'apport volontaire au sein des 9 chalets à carton situés sur le territoire de l'ex-CCLVD.

En fin d'année 2020, la CCJLVD a aussi équipé la commune de **BEVONS** d'un chalet à cartons pour l'ensemble de la vallée du Jabron.

• Volumes collectés

En 2020, **34,32 tonnes** de cartons ont été collectées.

ÉVOLUTION DES TONNAGES CARTONS			
ANNEE	2018	2019	2020
TONNAGES	51,26	22,50	34,32
KG/HAB (base 5267 hab)	9,73	4,27	6,52

EVOLUTION	Tonnages		-28,76		11,82
	Pourcentage		-56,11%		52,53%

Pour rappel, la différence notable entre les tonnages 2018 et 2019 s'explique par le fait qu'en 2018, le prestataire collectait aussi certaines entreprises de la zone d'activité.

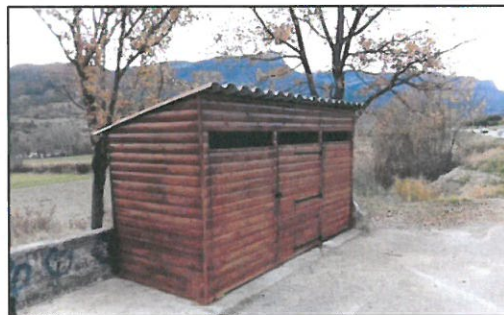
Les données montrent une **hausse des quantités de cartons** qui peut s'expliquer par le **confinement** lié à la crise sanitaire (qui a favorisé les ventes en lignes) et la mise en place du chalet sur la commune de BEVONS (+ 1.38 tonnes en décembre 2020 par rapport à décembre 2019).

• *Patrimoine*

Au 1^{er} janvier 2020, la CCJLVD était dotée de **9 chalets à cartons** disposés sur le territoire de l'ex-CCLVD (mais à destination de l'ensemble des particuliers du territoire).



En décembre 2020, un chalet à cartons a été installé à BEVONS pour collecter les cartons de l'ensemble de la vallée du Jabron.



Chalet de BEVONS

Le territoire compte donc aujourd'hui **10 chalets à cartons**.

COMMUNE	POINTS D'APPORT VOLONTAIRE TRI FLUX	CHALET A CARTONS
BEVONS	VILLAGE	1 chalet à cartons
LES OMERGUES	VILLAGE	
MONTFROC	VILLAGE	
NOYERS-SUR-JABRON	SDIS	
SAINT-VINCENT-SUR-JABRON	PRE NEUF	
VALBELLE	VILLAGE	
AUBIGNOSC	VILLAGE	1 chalet à cartons
	LE FOREST	
CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT	VILLAGE - LES PAULONS	1 chalet à cartons
	DIR PEYRUIS - JAS DE MARTIN	
MONTFORT	CIMETIERE	1 chalet à cartons
	ALEXIS	
PEIPIN	VILLAGE LA POSTE	1 chalet à cartons
	CENTRE VILLAGE	
	LOT QUARTIER PIERRE	
	LIDL	1 chalet à cartons
	LES BONS ENFANTS	1 chalet à cartons
	BRICOMARCHE	
	MAISON DE RETRAITE	
	RUE DES EGLANTIERES	
AVENUE DU STADE		
SALIGNAC	SORTIE VILLAGE CITY STADE	1 chalet à cartons
	HLM MARDARIC	
	CAMPING	
	GILOTIERES 1	1 chalet à cartons
SOURRIBES	VILLAGE	1 chalet à cartons

❖ LES BIODECHETS

▪ *Les déchets verts*

Sur le territoire intercommunal, les **déchets verts doivent être amenés aux déchèteries voisines**. En effet, la CCJLVD conventionne avec deux déchèteries (celle de **Château-Arnoux** et celle de **Séderon** pour les administrés du haut de la vallée du JABRON) afin que les particuliers puissent y déposer leurs déchets.

▪ *Les biodéchets alimentaires pour les particuliers*

Afin de soutenir la réduction des déchets à la source, la CCJLVD encourage l'acquisition de composteurs individuels pour les particuliers. Ainsi par DCC N° 31/2019 du 23 mai 2019, la CCJLVD a décidé de participer financièrement aux achats des **composteurs vendus par le SYDEVOM** de Haute Provence aux administrés. Elle **contribue à hauteur de 25,60 €** (ce qui fait un reste à charge de 30.00 euros aux particuliers). En 2020, **9 composteurs** ont été vendus.

▪ *Les biodéchets alimentaires dans le cadre du centre de loisirs*

La CCJLVD a aussi mis en place une **plateforme de compostage au centre de loisirs de Peipin**. En effet, l'accueil de loisirs les p'tites Bouilles (ouvert les mercredis et les vacances scolaires) a mis en place une démarche pédagogique autour de la création d'un jardinage écologique et d'un espace de compostage afin de réduire le volume des déchets jetés à la poubelle et recycler aux mieux les biodéchets sur le site de Peipin. L'accueil de loisirs a aussi mis en œuvre des actions de communication afin de sensibiliser le personnel et les enfants à la réduction de la production de déchets au sein de la restauration extra-scolaire.

❖ LES ENCOMBRANTS

Le service d'enlèvement des encombrants est assuré par les communes.

5. L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

- ❖ Pour les usagers des communes de AUBIGNOSC, BEVONS, CHATEAUNEUF MIRAVAIL, CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT, MONTFORT, NOYERS SUR JABRON, PEIPIN, SAINT VINCENT SUR JABRON, SALIGNAC, SOURRIBES, et VALBELLE

Par délibération DCC n°90/2017 du 28 SEPTEMBRE 2017, la CCJLVD a passé une convention avec **PROVENCE ALPES AGGLOMERATION** pour l'utilisation par ses habitants de la déchèterie de CHÂTEAU-ARNOUX à compter du 1^{er} janvier 2018. **Les données (tonnages annuels et le détail des données financières) ne sont pas connues de la CCJLVD.**

L'accès à la **déchèterie des Blâches Gombert à Château-Arnoux** est réservé aux seules personnes qui ont leur résidence principale ou secondaire, ou qui exercent une activité professionnelle permanente ou occasionnelle sur les communes de :

- AUBIGNOSC
- BEVONS
- CHATEAUNEUF MIRAVAIL
- CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT
- MONTFORT
- NOYERS SUR JABRON
- PEIPIN
- SAINT VINCENT SUR JABRON
- SALIGNAC
- SOURRIBES
- VALBELLE

Ouverture du lundi au samedi de 8h à 17h sauf jours fériés

❖ POUR LES USAGERS DES COMMUNES DES OMERGUES, CUREL ET MONTFROC

Par délibération n°02/2019 du 11 juin 2015, la Communauté de Communes de la Vallée du Jabron a conventionné avec la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTES-BARONNIES (CCHB)** pour l'utilisation de la déchèterie de SEDERON. Par délibération n° 02/2019 du 28 Février 2019, la CCJLVD a décidé de procéder au renouvellement de la convention d'accès à la déchèterie de SEDERON. **Les données (tonnages annuels et le détail des données financières) ne sont pas connues de la CCJLVD.**

L'accès à la **déchèterie de SEDERON** est réservé aux seules personnes qui ont leur résidence principale ou secondaire, ou qui exercent une activité professionnelle permanente ou occasionnelle sur les communes de :

- LES OMERGUES
- CUREL
- MONTFROC

Ouverture les lundis, mercredis, et samedi – Horaire d'été à mi-septembre : de 10h à 12h et de 14h à 16h30- Horaire d'hiver d'octobre à avril de 14h à 16h30.

ATTENTION, l'accès aux déchèteries est soumis au respect du règlement intérieur de ces dernières **quand ils existent.**

RF
SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/05/2021
004-210401451-20210525-DE_2021_029-DE

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

6. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

❖ POUR LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

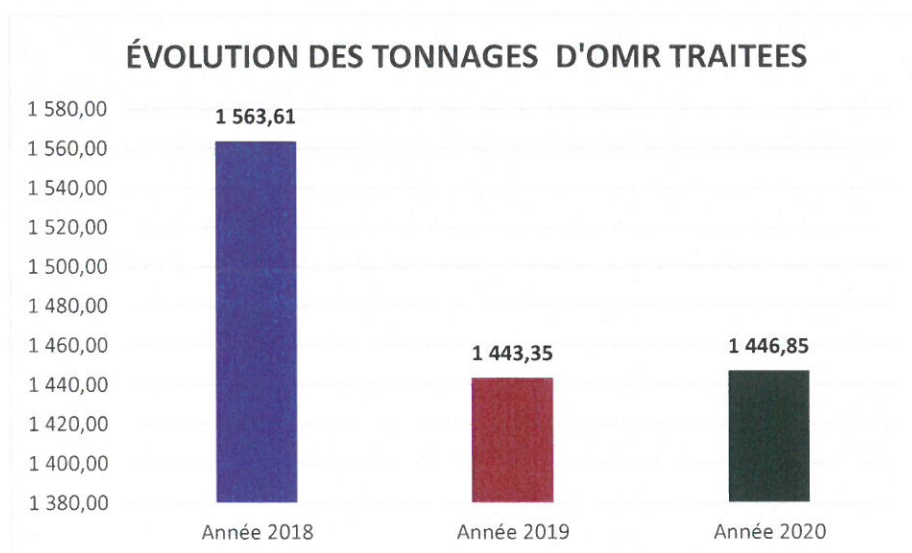
En 2020, les déchets ménagers étaient traités au site d'enfouissement et d'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Beynon.

La société **VEOLIA ALPES ASSAINISSEMENT** est autorisée à exploiter l'ISDND du Beynon par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002. Seuls les déchets ménagers sont enfouis dans ce site. Cela représente 1 500 000 tonnes de déchets enfouis en 25 ans à 30 ans au rythme annuel d'environ 50 à 60 000 tonnes. À la fin de l'exploitation, le site sera recouvert puis revégétalisé et surveillé pendant une durée minimum de 30 ans.

En 2020, **1 446,85 tonnes** de déchets provenant de la CCJLVD (+ 0.24 % par rapport à 2019) ont été traités au site d'enfouissement et d'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Beynon.

ÉVOLUTION DES TONNAGES D'OMR TRAITEES				
ANNEE	2017	2018	2019	2020
TONNAGES	1 471,91	1 563,61	1 443,35	1 446,85
KG/HAB (base 5267 hab)	279,46	296,87	274,04	274,70

EVOLUTION	Tonnages	91,70	-120,26	3,50
	Pourcentage	6,23%	-7,69%	0,24%



❖ POUR LES DECHETS RECYCLABLES

Les **déchets recyclables** de la CCJLVD sont conduits au **centre de tri et de valorisation de Manosque**.
 Ce centre de tri est géré par le groupe **VEOLIA PROPRETÉ**.

Pour rappel, en 2020, **319,82 tonnes** de déchets recyclables (82,43 T emballages, 92,35 T papiers, et 145,04 T verre) ont été collectées pour être traitées.

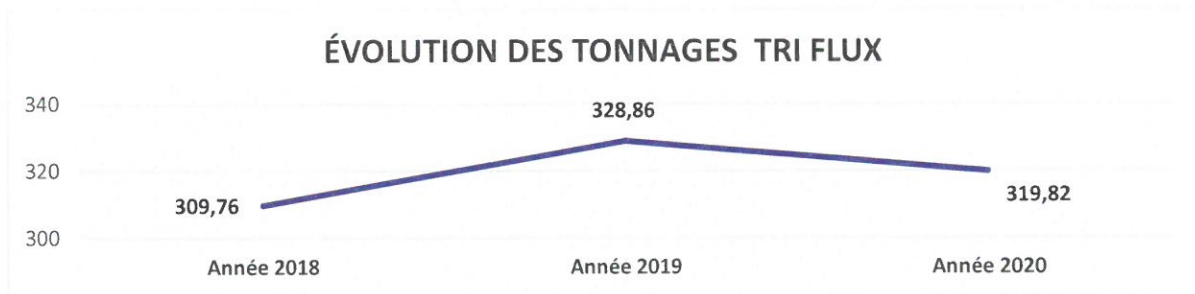
ÉVOLUTION DES TONNAGES D'EMBALLAGES			
ANNEE	2018	2019	2020
TONNAGES	62,02	82,02	82,43
KG/HAB (base 5267 hab)	11,78	15,57	15,65
EVOLUTION	Tonnages	20,00	0,41
	Pourcentage	32,25%	0,50%

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE			
ANNEE	2018	2019	2020
TONNAGES	148,51	152,46	145,04
KG/HAB (base 5267 hab)	28,20	28,95	27,54
EVOLUTION	Tonnages	3,95	-7,42
	Pourcentage	2,66%	-4,87%

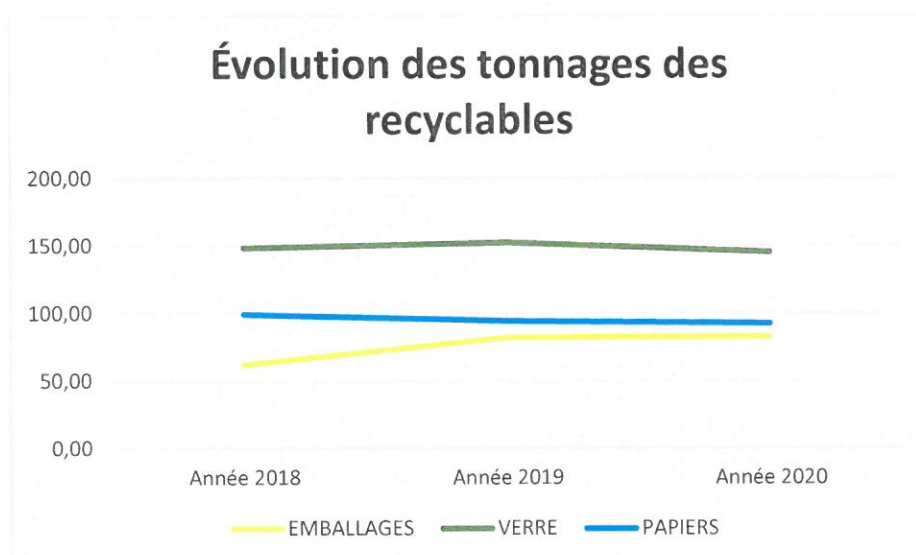
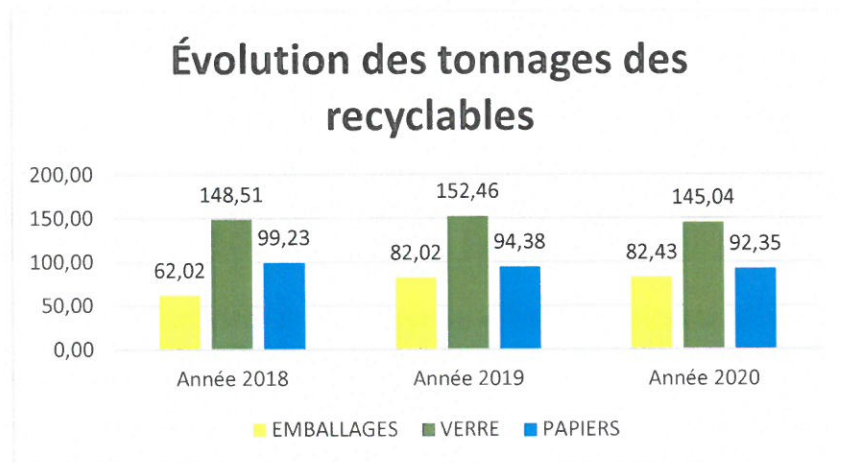
ÉVOLUTION DES TONNAGES DE PAPIERS			
ANNEE	2018	2019	2020
TONNAGES	99,23	94,38	92,35
KG/HAB (base 5267 hab)	18,84	17,92	17,53
EVOLUTION	Tonnages	-4,85	-2,03
	Pourcentage	-4,89%	-2,15%

ÉVOLUTION DES TONNAGES TRI FLUX			
TRI FLUX	Année 2018	Année 2019	Année 2020
TONNAGES	309,76	328,86	319,82
KG/HAB (base 5267 hab)	58,81	62,44	60,72
EVOLUTION	Tonnages	19,10	-9,04
	Pourcentage	6,17%	-2,75%

Ces données montrent que les tonnages collectés (et donc à traiter) en PA ont globalement diminué entre 2019 et 2020 (-2,75%), passant de 328,86 tonnes en 2019 à 319,82 tonnes en 2020.



En effet, si entre 2019 et 2020, les quantités d’emballages à traiter ont à peine augmenté (+ 0,41 tonnes), les quantités des autres déchets recyclables à traiter ont en revanche vu leur production diminuée (-7,42 tonnes pour le verre et -2,03 tonnes pour les déchets papiers).



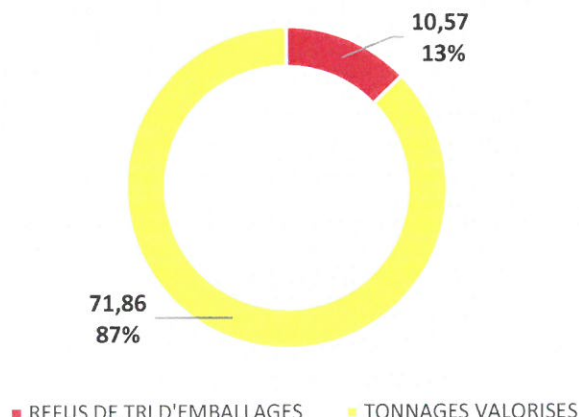
Ces données montrent donc une relative baisse des performances de tri (entre 2019 et 2020).

Par ailleurs, des « refus de tri »¹ sont régulièrement observés à l'arrivée en centre de tri de Manosque (erreurs de tri, contenants non vidés, déchets non recyclables, incivilités).

En 2020, parmi les **82,43 tonnes** d'emballages collecté sur le territoire, **10,57 tonnes** sont parties en « refus de tri » (contre 10,09 en 2019, soit une hausse de 4,76%), le reste (71,86 tonnes) a été valorisé.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE REFUS DE TRI D'EMBALLAGES		
ANNEE	2019	2020
TONNAGES	10,09	10,57
KG/HAB (base 5267 hab)	1,92	2,01
EVOLUTION	Tonnages	0,48
	Pourcentage	4,76%

TRAITEMENT DES DECHETS "EMBALLAGES" EN 2020



Durant l'été 2020, le SYDEVOM a effectué une **caractérisation des emballages** sur le territoire de la Vallée du Jabron. Le bilan était plutôt **positif** même si des améliorations sont toujours possibles. En effet, sur 54 kg de déchets caractérisés, seulement 5 kg sont partis en refus de tri (soit **9.25%**). Parmi les refus, le SYDEVOM a principalement trouvé des emballages placés dans des **sacs plastiques**, des **masques chirurgicaux**, et des **restes de feux d'artifices**.

¹ Fraction des déchets qui a soit a été soustraite au flux (en centre de tri) avant traitement, soit qui a été récupérée après traitement car inadaptée.

3. INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

1. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 (HORS REPORTS)	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (€)
664 126,12 €	673 496,03 €
DÉPENSES DE D'INVESTISSEMENT (€)	RECETTES DE D'INVESTISSEMENT (€)
5 979,60 €	8 734,00 €

Le résultat de l'exercice 2020 (hors reports des exercices précédents) s'élève à :

- + 9 369,91 € en section de fonctionnement
- + 2 754,40 € en en section d'investissement

RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 (HORS REPORTS)			
SPGD 2020 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	SPGD 2020 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020
LA GESTION DES OMR	387 488,23	TEOM	617 237,00
LA GESTION DES RECYCLABLES (EMBALLAGES - PAPIERS - VERRE)	148 266,45	VALORISATIONS SYDEVOM	56 133,44
LA COLLECTE DES CARTONS SUR LE TERRITOIRE DE L'EX-CCLVD	16 526,29	REFACTURATION PLATEFORME A PEIPIN	125,59
LA COLLECTE DES BIODECHETS	720,98		
DECHETTERIES	73 979,80		
GESTION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	31 606,43		
AUTRES DEPENSES	660,94		
AMORTISSEMENTS BIENS EQUIPEMENTS TRAVAUX	4 877,00		
VERSEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00		
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	664 126,12 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	673 496,03 €
SPGD 2020 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2020	SPGD 2020 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2020
ACHAT DE CONTAINERS	5 979,60	CITEO (AAP)	3 857,00
		AMORTISSEMENTS BIENS EQUIPEMENTS TRAVAUX	4 877,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 979,60 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 734,00 €

2. LE COÛT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERES ET ASSIMILES

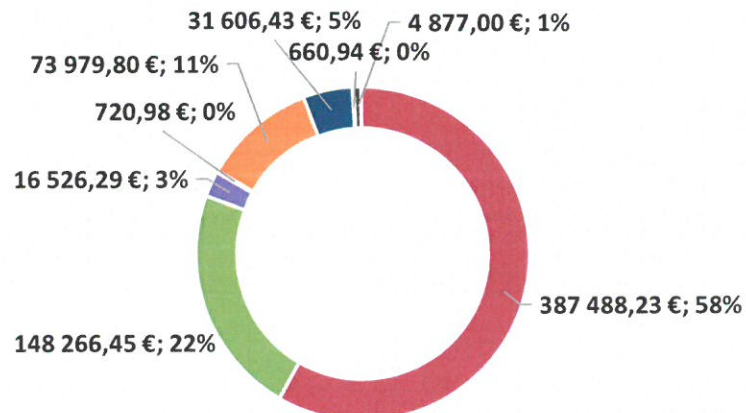
❖ MONTANT ANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2020, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 664 126,12 €.

SPGD 2020 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020
LA GESTION DES OMR	345 899,19 €	387 488,23 €
LA GESTION DES RECYCLABLES (EMBALLAGES - PAPIERS - VERRE)	99 706,93 €	148 266,45 €
LA COLLECTE DES CARTONS SUR LE TERRITOIRE DE L'EX-CCLVD	17 246,45 €	16 526,29 €
LA COLLECTE DES BIODECHETS	9 255,12 €	720,98 €
DECHETTERIES	73 979,80 €	73 979,80 €
GESTION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	29 121,02 €	31 606,43 €
AUTRES DEPENSES	1 140,00 €	660,94 €
AMORTISSEMENTS BIENS EQUIPEMENTS TRAVAUX	162,00 €	4 877,00 €
VERSEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	576 510,51 €	664 126,12 €

La gestion des OMR représente le principal poste de dépenses, suivi de la gestion des recyclables.

SPGD 2020 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



- DEFICIT N-1
- LA GESTION DES OMR
- LA GESTION DES RECYCLABLES (EMBALLAGES - PAPIERS - VERRE)
- LA COLLECTE DES CARTONS SUR LE TERRITOIRE DE L'EX-CCLVD
- LA COLLECTE DES BIODECHETS
- DECHETTERIES
- GESTION ADMINISTRATIVE DU SERVICE
- AUTRES DEPENSES
- AMORTISSEMENTS BIENS EQUIPEMENTS TRAVAUX
- VERSEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La gestion des recyclables (facturée par le SYDEVOM) augmente fortement (+ 48,78% entre 2019 et 2020).

LA GESTION DES RECYCLABLES (EMBALLAGES - PAPIERS - VERRE)	99 706,93 €	148 266,45 €
EMBALLAGES	62 108,75 €	103 816,25 €
VERRE	13 554,61 €	15 126,78 €
PAPIERS	12 965,07 €	12 227,04 €
FRAIS GENERAUX	9 075,64 €	13 795,00 €
FRAIS DE COMMUNICATION	5 520 € qui ne sont pas comptés ici mais déduits des reversements)	
REFUS DE TRI	2 002,86 €	1 387,38 €
TRANSPORT DES COLONNES	0,00 €	1 914,00 €

Cette hausse s'observe notamment sur la gestion des emballages passant de 62 108,75 € en 2019 à 103 816,25 € en 2020 (soit + 67,15%).

Le détail des facturations du SYDEVOM pour les emballages est le suivant :

FACTURATION SYDEVOM - EMBALLAGES					
MOIS	TONNAGES 2019	COUT COLLECTE €	COUT TRI ET COND €	COUT REFUS €	TOTAL
JANVIER	13,67	10 675,75 €	3 727,34 €	231,23 €	14 634,32 €
FEVRIER					0,00 €
MARS	13,67	10 675,75 €	3 727,34 €	231,23 €	14 634,32 €
AVRIL					0,00 €
MAI	13,67	10 675,75 €	3 727,34 €	231,23 €	14 634,32 €
JUIN					0,00 €
JUILLET	13,67	10 675,75 €	3 727,34 €	231,23 €	14 634,32 €
AOÛT					0,00 €
SEPTEMBRE	13,67	10 675,75 €	3 727,34 €	231,23 €	14 634,32 €
OCTOBRE					0,00 €
NOVEMBRE	13,67	10 675,75 €	3 727,34 €	231,23 €	14 634,32 €
DÉCEMBRE					0,00 €
TOTAL	82,02	64 054,50 €	22 364,04 €	1 387,38 €	87 805,92 €

REGUL	DATE	TTC
REGUL EMB 2 SEM 2019	20/04/2020	16 895,49 €
REGUL EMB COLLECTE	Rattachement 2020	323,33 €
REGUL EMB TRI	Rattachement 2020	112,89 €
REGUL EMB REFUS DE TRI	Rattachement 2020	66,00 €
		17 397,71

TOTAL EMB 105 203,63 € (avec refus de tri)

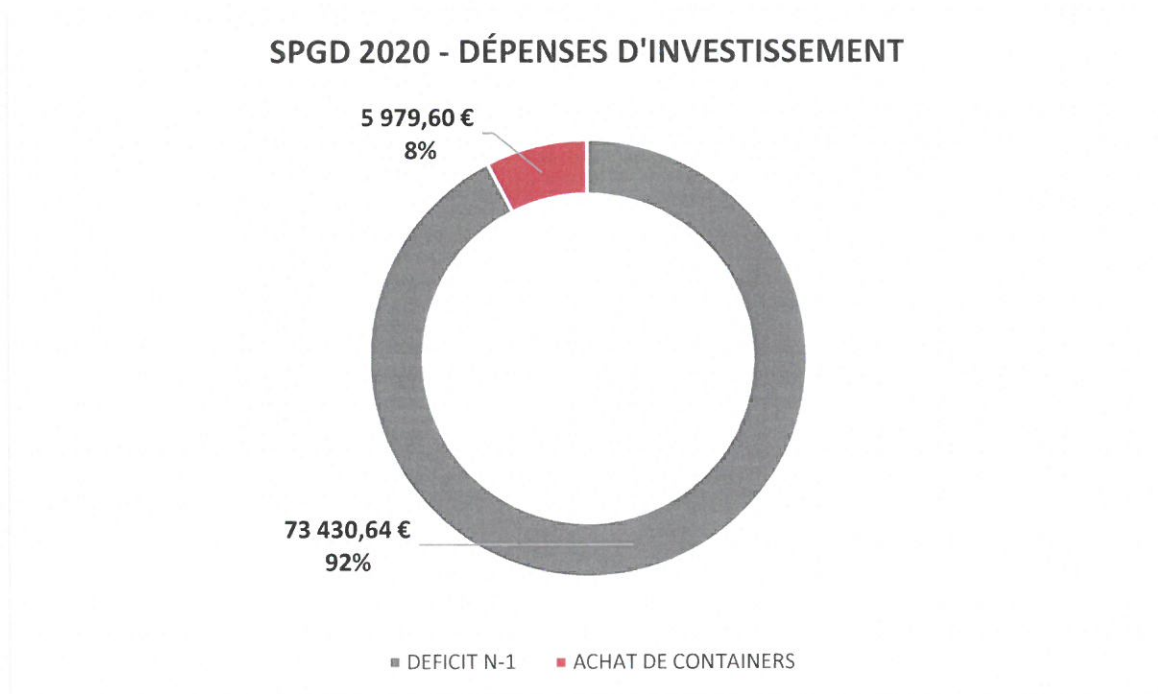
En 2020, la CCJLVD a instauré de nouvelles modalités de financement (règlement tous les deux mois sur la base des tonnages n-1 annuels). Pour la collecte, le tri et le conditionnement, ainsi que pour le refus de tri, en 2020, la CCJLVD a donc été facturée 87 805,92 €, sur la base des tonnages 2019. Ainsi, la CCJLVD a été facturée pour 16 895.49 € de régularisation au titre de 2019 mais aussi pour 502,22 € de régularisation au titre de 2020.

La contribution générale pour les frais généraux augmente aussi (passant de 9 075,64 € à 13 795,00 €, soit + 52,00%).

❖ MONTANT ANNUEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2020, le montant des investissements s'élève à 5 979,60 € sans le déficit antérieur (79 410,24 € avec le déficit antérieur).

SPGD 2020 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020
DEFICIT ANTERIEUR	10 016,64 €	73 430,64 €
ACHAT DE CONTAINERS	0,00 €	5 979,60 €
ACHAT DE COLONNES	63 576,00 €	0,00 €
AMENAGEMENT DES POINTS DE COLLECTE	0,00 €	0,00 €
DECHETS VERTS	0,00 €	0,00 €
AMORTISSEMENTS SUBV	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	73 592,64 €	79 410,24 €



En effet, en 2020, la CCJLVD a fait l'acquisition de **21 conteneurs de 660L** et **1 conteneur de 1000 L**. Elle a aussi acheté des **couvercles** pour remplacer ceux cassés. Elle a aussi fait l'acquisition du **chalet à cartons de BEVONS** et a acheté des éléments pour réparer le **toit du chalet à cartons de Salignac**.

3. LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

❖ LA TEOM (EN SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Le financement du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, est assuré sur le territoire de la CCJLVD par la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** [Cf. Délibération n°86 du 28 septembre 2017].

La TEOM permet de couvrir les dépenses relatives au service de collecte des déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD :

- la collecte, le transport au centre d'enfouissement et le traitement des OMR
- la collecte, le transport au centre de tri et le traitement des recyclables
- la collecte, le transport au centre de tri et le traitement des cartons
- la collecte, le transport et le traitement des déchets verts
- le nettoyage et l'entretien des colonnes, containers, chalets
- l'accès aux déchèteries
- les frais de gestion du service (frais de personnel, frais administratifs...)
- les investissements (aménagement des points de collectes, achat de colonnes de tri, de containers OMR, de chalets à cartons, ...)

RAPPEL : Est imposable à la TEOM, tout propriétaire d'habitation, de commerce ou de local artisanal et industriel situé sur le territoire de la CCJLVD. Les propriétaires de bien en location peuvent, s'ils le souhaitent, répercuter cette taxe sur les locataires dans les charges liées au logement. Les bailleurs sociaux ont également cette possibilité. La TEOM est proportionnelle à la valeur locative de la propriété (assise sur la base de la taxe foncière). Elle est calculée de la manière suivante : Base de taxe foncière x taux de TEOM. Le taux de la TEOM est fixé par le conseil communautaire de la CCJLVD au moment du vote du budget. C'est ensuite le service des impôts qui se charge du recouvrement.

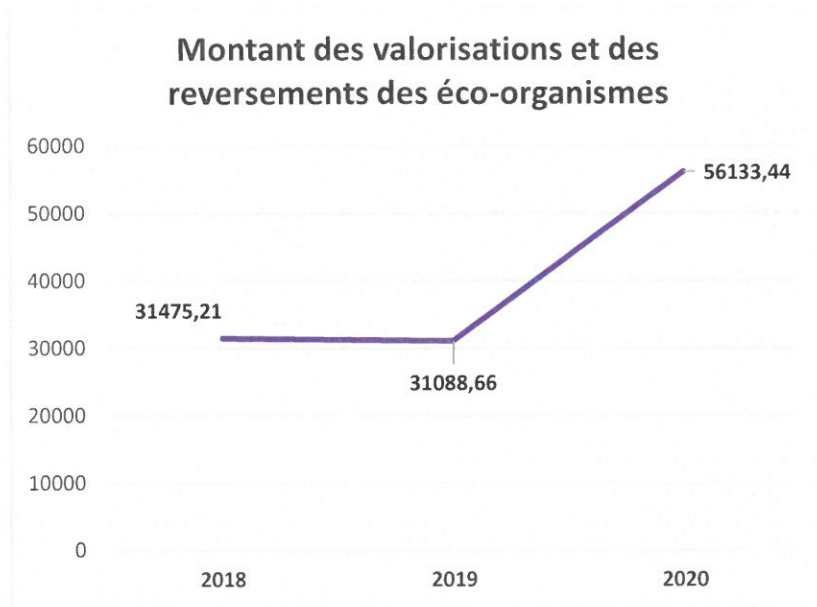
En 2020, la date limite de délibération était fixée au 30 avril en 2020 (année électorale), pour le vote des taux et tarif des impôts locaux par les collectivités territoriales (TFPB, TFPNB, CFE, TEOM, GEMAPI, ...). Au regard de la crise sanitaire, la délibération pouvait être adoptée avant le 3 juillet 2020. Sans délibération, le taux était automatiquement reconduit. Toutefois, en juin dernier, François Baroin, président de l'AMF, a expliqué qu'il est très difficile dans ce contexte de déterminer les nouveaux taux de fiscalité directe locale dans les délais impartis. L'ancien ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, dans un courrier du 1er juillet, a donc indiqué qu'il a annoncé avoir « donné instruction aux services d'appliquer avec bienveillance la législation, en acceptant la prise en compte de délibérations prises hors délais, après le 3 juillet, dès lors que ces dernières seront transmises dans des délais raisonnables et suffisants avant le 31 juillet ». Les délibérations transmises avant le 31 juillet seront donc acceptées. Néanmoins, au regard de l'incertitude juridique, la CCJLVD a décidé de ne pas voter un taux de TEOM, mais de **reconduire le taux 2019**.

Par DCC n°19.19 du 02 avril 2019, avait fixé le **taux de TEOM à 11,48 %** (pour rappel : 12,48% en 2018).

Pour 2020, la CCJLVD a donc reconduit ce taux et a perçu **617 237,00 €** (601 610,00 € en 2019).

❖ LA VALORISATION DES RECYCLABLES (EN SECTION DE FONCTIONNEMENT)

En 2020, le montant de **refacturation du SYDEVOM** pour les différentes valorisations (emballages, verre, papiers) et **reversement de produit des éco-organismes** s'élève à **56 133,44 €** (31 088,66 € en 2019).



Voici le détail des refacturations SYDEVOM à la CCJLVD (attention cela comprend aussi les régularisations OMR) :

REFACTURATION SYDEVOM - VALORISATION RECYCLABLES		
OBJET	DATE	MONTANT TTC
REVERST RACHAT PAPIER 2019	04/06/2020	6 635,44 €
REGUL OM 2E SEM 2019	07/05/2020	3 915,68 €
REGUL JRM 2E SEM 2019	07/05/2020	937,84 €
REVERST ACOMPTE APPEL PROJET CITEO	06/08/2020	16 925,61 €
REVERST SOLDE SUBV CITEO	23/07/2020	11 842,50 €
REGUL REVERSEMENT RACHAT PAPIER	22/10/2020	4 158,10 €
REGUL COLLECTE PAPIER	RATTACHEMENT	194,91 €
REGUL TRI PAPIERS	RATTACHEMENT	67,45 €
REGUL COLLECTE ET STOCKAGE VERRE	RATTACHEMENT	735,91 €
REVERSEMENT DU SOLDE CITEO	RATTACHEMENT	10 720,00 €
		56 133,44 €

❖ LA VALORISATION DES CARTONS (EN SECTION DE FONCTIONNEMENT)

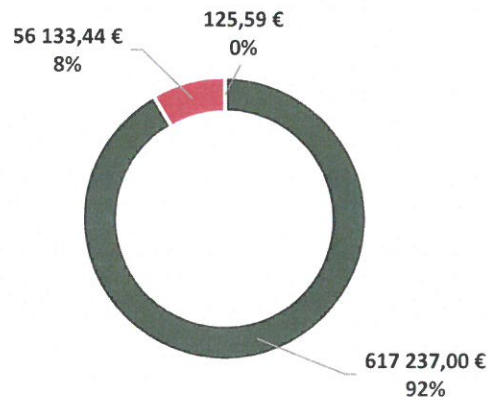
Depuis 2020, suite à l'effondrement des prix de rachat matière (au niveau mondial), la CCJLVD ne perçoit plus de refacturation pour la valorisation du carton (2 201,76 € en 2019).

❖ LA REFACTURATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE (EN SECTION DE FONCTIONNEMENT)

En 2019, la CCJLVD a mis en œuvre, avec l'aide du SYDEVOM, une **plateforme de compostage** au sein de l'accueil de loisirs. Une part de cet aménagement a été refacturé à Peipin qui l'utilise aussi dans le cadre de ces activités périscolaires. Le montant du titre est de **125,59 €**.

❖ REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

SPGD 2020 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

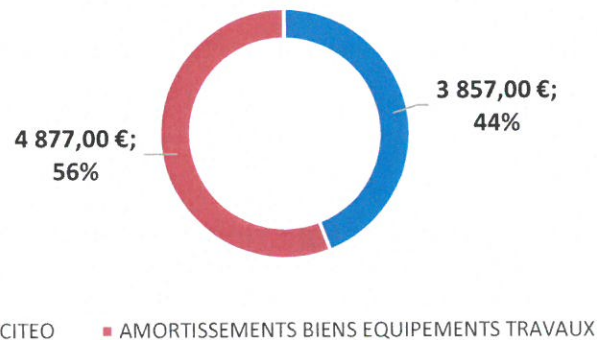


■ TEOM ■ VALORISATIONS SYDEVOM ■ REFACTURATION PLATEFORME A PEIPIN

❖ REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

SPGD 2020 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2020
CITEO (POUR L'ACQUISITION DES COLONNES EMBALLAGES)	3 857,00 €
AMORTISSEMENTS BIENS EQUIPEMENTS TRAVAUX	4 877,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 734,00 €

SPGD 2020 - RECETTES D'INVESTISSEMENT



En 2020, le montant des amortissements est de **4 877,00 €** (162,00 € en 2019) :

AMORTISSEMENTS BIENS 2020			
	Valeur début (€ TTC)	Nombre d'année	Échéance annuelle
000 - ACHAT DES CONTENEURS OM EN 2017	7 160,70 €	15	477,00 €
248 - AMÉNAGEMENT CVSD EN 2018	808,44 €	30	26,00 €
249 - ACHAT DES CONTENEURS OM EN 2018	2 047,50 €	15	136,00 €
000 - ACHAT DES COLONNES EMBALLAGES EN 2019	63 576,00 €	15	4 238,00 €
TOTAL			4 877,00 €

4. REALISATIONS ET PROGRAMMATION

1. RÉALISATIONS 2020

❖ BILAN DES ACTIONS MENÉES PAR LA CCJLVD

- **CRISE SANITAIRE DU COVID-19** : 2020 a été une année exceptionnelle marquée par la **crise sanitaire du COVID 19**. Afin d'assurer la continuité de ces services, la CCJLVD a communiqué (site internet, mails aux communes, affiches...) sur les consignes à respecter, les modalités d'accès aux déchèteries, ...
- **INSTAURATION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE** : La collecte mais surtout le traitement des déchets des professionnels ayant un impact financier important pour la CCJLVD (car au final ce sont les ménages qui financent l'élimination des déchets non ménagers des entreprises), la CCJLVD a décidé d'instaurer la **redevance spéciale pour les producteurs à compter du 1^{er} janvier 2021** :
 - dès lors que le litrage hebdomadaire présenté est supérieur ou égal à 2500 L.
 - pour les établissements scolaires ayant une production de déchets supérieure ou égale à 1000 L par semaine, compte tenu du fait qu'ils ne sont pas assujettis à la TEOM
- **COMMUNIQUER SUR LA REDUCTION DES DÉCHETS A LA SOURCE ET SUR LE TRI SÉLECTIF** : La CCJLVD a mis en place son propre **site internet en 2019**. Elle communique donc depuis sur : le service public de gestion des déchets, l'importance du tri des déchets (et les bonnes pratiques existantes), l'extension des consignes de tri, l'actualité relative à la gestion des déchets depuis le début de la crise sanitaire....
- **LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET GÉRER LES BIODÉCHETS AU SEIN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS** : La CCJLVD a mis en œuvre, avec l'aide du SYDEVOM, une **plateforme de compostage** au sein de l'accueil de loisirs. De nombreuses actions sont parallèlement menées par l'ACM pour réduire la production de déchets à la source de la restauration extra-scolaire et inciter les enfants à trier.
- **CHALET DE BEVONS** : Un **chalet pour le recyclage des cartons** a été installé sur la commune de **Bevons** en décembre 2020. Ce dernier doit permettre à la population de l'ensemble de la vallée du Jabron de déposer leurs cartons, en vue d'être recyclés.

2. PROGRAMMATION POUR 2021

En **2021**, la CCJLVD poursuivra ses actions de collecte et traitement des déchets. Elle travaillera notamment sur les points suivants :

- LE PASSAGE À LA COLLECTE EN COLONNES POUR LES OMR ET LES CARTONS :

Pour rappel, en **2018**, la CCJLVD a décidé de travailler sur une **opération d'optimisation de la gestion des déchets**. Elle a ainsi établi une feuille de route qui définit les orientations stratégiques et les actions concrètes à mener afin de **réduire les quantités de déchets OMR** et **développer le tri sélectif**. Ces dernières reposent sur 3 principaux objectifs : atteindre les objectifs nationaux et régionaux réglementaires en matière de déchets ; maîtriser les coûts ; et assurer la qualité du service.

Si elle le souhaite, la CCJLVD devra prendre une **délibération en juin 2021 pour valider le passage** à la collecte en colonne. Elle devra aussi en même temps choisir un délégué dans chaque commune ; préparer des conventions avec les communes ; et préparer des emplacements des PAV (anciens et nouveaux) par la CCJLVD (aplanissement des sols, dalles, ...).

Elle demandera ensuite aux prestataires locaux s'ils peuvent et souhaitent assurer la prestation et à quel coût.

Si la CCJLVD décide finalement de passer par le **SYDEVOM**, ce dernier prendra une délibération pour accepter de collecter les OMR de la CCJLVD et commander un Camion. **À NOTER** : Il faut compter environ **18 mois** entre la commande du camion et sa réception.

La CCJLVD devra aussi s'organiser pour : **réceptionner les colonnes** (OMR, emballages, verre, papier et cartons) et les stocker en attendant leur installation ; **mettre en place les colonnes** (OMR, emballages, verre, papier et cartons) sur les emplacements PAV (anciens et nouveaux) ; **enlever les conteneurs OMR et chalets à cartons**.

La collecte en colonne pour les OMR et le carton pourra ensuite débiter.

À NOTER : Le SYDEVOM a indiqué qu'il serait mieux d'effectuer l'installation des colonnes en dehors de la période estivale.

La CCJLVD devra aussi organiser des **réunions publiques**. Pour que les administrés comprennent l'intérêt de la démarche. Le SYDEVOM a d'ores et déjà fait savoir qu'il pourra accompagner, techniquement et sur le plan de la communication, la CCJLVD.

À NOTER : pour réussir pleinement, ce type de projet doit bénéficier d'un portage politique fort, relayé dans chaque commune par les élus.

- **LA MISE EN ŒUVRE DE LA RS** : En 2020, la CCJLVD a instauré la redevance spéciale pour une mise en œuvre concrète au 1^{er} janvier 2021. En 2021, la CCJLVD devra donc préparer les éléments pour la facturation (notamment calculer le cout au litre en fonction du CA 2020) et **facturer les professionnels retenus**.
- **COMMUNIQUER AUPRES DES ACTEURS LOCAUX SUR LA REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE ET SUR LE TRI SELECTIF** : En 2021, la CCJLVD va continuer de publier des informations sur son site internet. Elle pourra ainsi communiquer sur le SPGD, le tri des déchets et notamment les bonnes pratiques existantes. Il s'agira aussi de **sensibiliser et responsabiliser les professionnels** sur la gestion de leurs déchets. Enfin elle continuera de sensibiliser la population au prochain **passage à la collecte en colonne**.
- **LA GESTION DES BIODÉCHETS** : D'ici 2024, le tri à la source des biodéchets devra être généralisé. La CCJLVD devra donc choisir une méthode de collecte et de valorisation de ces derniers (collecte séparée des biodéchets, gestion de proximité,...). Une **étude en partenariat avec le SYDEVOM** devrait prochainement être réalisée. Une **campagne de caractérisation des OMR** sera aussi menée dans ce cadre.
- **LE CONTRAT D'OBJECTIF** : En 2021, la CCJLVD va devoir travailler sur une **stratégie** en matière de prévention et gestion des déchets avec des objectifs à atteindre matérialisés dans le cadre d'un **contrat d'objectif avec la Région**. Ce dernier implique les éléments suivants :
 - ❖ **Axe 1 : Élaborer une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets en cohérence avec la planification régionale et visant progressivement l'atteinte des objectifs prioritaires**
 - Adopter un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** conformément au décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 d'ici fin 2021 ;
 - Disposer d'une connaissance parfaite des coûts en 2022 via l'application « **comptacoût** ® » (accompagnement proposé par l'ADEME) ;
 - Définir une stratégie de collecte et de traitement pour une **prise en charge différenciée des déchets des activités économiques assimilés aux déchets des ménages** ;
 - Généraliser la **redevance spéciale** pour les entreprises à l'horizon 2022
 - Définir une stratégie pour le déploiement de la **tarification incitative** pour faire évoluer les comportements des usagers (ménages, entreprises, ...) et mettre en œuvre des territoires d'expérimentation
 - Généraliser le **tri à la source des biodéchets alimentaires** (ménages et gros producteurs) dès 2024
 - **Augmenter les quantités de déchets d'emballages ménagers triés** et atteindre les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat.
 - ❖ **Axe 2 : Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme et leur programmation budgétaire répondant à l'axe 1.**
 - ❖ **Axe 3 : Adhérer au minimum à un des différents réseaux régionaux de prévention régionaux : Compost Plus, Remed Zéro déchets plastiques en Méditerranée, Réseau des Ressourceries, Réseau de lutte contre le Gaspillage alimentaire....**

❖ **Axe 4 : Adhérer à la Charte Zéro Déchets plastiques régionale.**

SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER

Contrôle de légalité Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Date de réception de l'AR: 27/05/2021

004-210401451-20210525-DE_2021_029-DE

CONCLUSION

L'année 2020 constituait la quatrième année d'exercice à la suite du transfert de la compétence à la Communauté de communes en 2017.

À l'image des autres collectivités, cette année fut un peu exceptionnelle pour la CCJLVD car elle a été marquée par la **crise sanitaire de la COVID 19**. Il a en effet fallu s'organiser pour assurer la bonne continuité des services de collecte et de traitement des déchets durant les confinements (échanges fréquents avec les prestataires et le SYDEVOM), régulièrement rappeler les consignes de tri afin de limiter la propagation du virus. La pandémie de coronavirus a aussi produit des effets indésirables sur le secteur des déchets de manière générale (des masques, gants et flacons de gel hydroalcoolique jetés dans la nature, explosion des protections sanitaires à usage unique, retour du tout-jetable et du suremballage dans l'alimentaire,...). **Il faut donc aujourd'hui que la CCJLVD soit très attentive afin que cela ne rende pas inutiles les efforts des dernières années.**

Au niveau financier, le **résultat** de l'exercice 2020 (hors reports des exercices précédents) s'élève à **9 369,91 € en section de fonctionnement** (664 126,12 € de dépenses de fonctionnement et 673 496,03 € de recettes de fonctionnement) et **2 754,40 € en section d'investissement** (5 979,60 € dépenses de d'investissement et 8 734,00 € recettes de d'investissement). En **fonctionnement**, le montant des **dépenses** a augmenté par rapport à l'année précédente (**+ 87 615,61 €**). Le montant des **recettes** a lui aussi connu une hausse (**+37 947,61 €**). En **investissement**, le montant des dépenses a diminué par rapport à l'année précédente (**-57 596,40 €**). Le montant des **recettes** a lui aussi connu une hausse (**+8 896,00 €**).

En matière de collecte et traitement, en 2020, la CCJLVD a constaté une légère **hausse** de la production **d'ordures ménagères résiduelles** sur son territoire (passant de 1 443,35 tonnes à 1 446,85 tonnes soit une hausse de 0,24 % entre 2019 et 2020). Concernant les recyclables, les emballages ont à peine augmenté (+0.23%). Les autres déchets recyclables ont en revanche vu leur production diminuée. C'est notamment le cas des déchets « papiers » (-2,03%) et « verre » (-7,42). En conséquence, en 2020, la production globale de déchets (4 principaux flux) à l'échelle du territoire a diminué (-0.31%). Néanmoins, dans le détail, ces chiffres **ne suivent pas la bonne tendance** car les tonnages d'OMR ont augmenté et les tonnages des recyclables ont à peine augmenté (emballages) voire diminué (verre et papier).

Malgré les efforts menés par le SYDEVOM et la CCJLVD, il reste encore sans aucun doute de nombreux déchets valorisables dans les OMR.

En effet, sur la totalité des déchets ménagers et assimilés collectés en 2020 (OMR-Emballage-Papiers-Verre), 18% des déchets des ménages sont jetés dans les colonnes de tri (qui sont ensuite emmenés au centre de valorisation) et 82% sont jetés dans la poubelle noire (qui sont ensuite emmenés au centre d'enfouissement). Sachant qu'aujourd'hui, grâce à l'Extension des Consignes de Tri (ECT) notamment, pratiquement tous les déchets peuvent être triés, de nombreux déchets, jetés dans la poubelle noire, pourraient sans aucun doute être jetés dans les colonnes de tri pour y être recyclés. Une campagne de caractérisation des OMR devrait normalement être faite en 2021 en partenariat avec le SYDEVOM. En attendant, il est aujourd'hui important de tout faire pour inverser la **tendance**.

Par ailleurs, le **service public des déchets** de la CCJLVD **coûte déjà très cher** du fait des fortes contraintes géographiques, de la très faible densité, de l'éloignement des sites de traitement et du manque de concurrence sur la collecte, le tri et le traitement des déchets (OMR et recyclables). La **hausse de la TGAP** et la **limitation des capacités de stockage** des centres d'enfouissement **augmenteront inévitablement les conséquences sur le coût du service public de gestion des déchets ménagers** et **entraînera** donc certainement une **hausse des impôts locaux**. Celle-ci sera particulièrement difficile à comprendre pour les contribuables, qui verront leur TEOM augmenter alors qu'il leur est demandé de faire de plus en plus d'efforts pour trier leurs déchets. **Il est donc aujourd'hui urgent d'agir pour réduire de façon drastique les déchets.**

En 2021, la CCJLVD doit donc poursuivre son opération d'optimisation de la gestion des déchets et l'intégrer dans le **contrat d'objectifs** qu'elle doit signer avec la Région SUD.

En effet, la **CCJLVD déploie depuis 2018 une stratégie en matière de déchets** (passage à la collecte en colonnes, mise en œuvre de la Redevance spéciale, fin de la collecte pour les professionnels, réflexion sur la gestion des biodéchets...), **dont les finalités concourent entièrement à celles du contrat d'objectifs**. En 2021, la CCJLVD doit donc matérialiser ce contrat d'objectif et notamment élaborer, en partenariat avec le SYDEVOM, son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**.

Ces différentes actions permettront ensuite à la CCJLVD de sensibiliser les habitants et les usagers, de réduire les quantités de déchets résiduels et de développer le tri sélectif afin d'augmenter la part de déchets recyclables. Elles contribueront ainsi à une meilleure maîtrise du coût de la gestion des déchets.